

## Les brevets d'invention scientifiques

### Introduction

La place et la grandeur des nations se mesurent par leurs connaissances scientifiques et non par leurs richesses matérielles. La science crée et développe l'industrie ; et l'industrie transforme les richesses naturelles.

L'homme est créatif de nature. Cette qualité fait de lui une source de création dans différents domaines de la vie et particulièrement dans le domaine de l'industrie. Il demeure cependant, que toute action inventive ne peut connaître de succès que par l'encouragement matériel et financier des personnes qui ont un savoir-faire et des compétences leur permettant de mener à bien des activités inventives.

De nos jours l'engagement est irréversible puisque la technologie occupe une place importante dans nos vies et dans l'économie mondiale. Ceci est dû d'une part, à l'accroissement de la valeur des actifs scientifiques au détriment de la valeur des matières premières ; et d'autre part, à l'instauration par les Etats de politiques technologiques et de leurs programmes de réalisation.

Cette prise de conscience a poussé les grands pays à réserver d'important investissement au domaine de la recherche et par la même occasion à s'accaparer la majeure partie des brevets d'invention.

### 1-L'invention et la découverte

Une invention est un produit ou un procédé nouveau qui résout un problème technique. Elle diffère d'une découverte qui est quelque chose qui existait déjà mais n'avait pas été trouvée.

Prenons, par exemple, le cas du télescope et du relief de la lune. Le télescope a été inventé en 1608 par Hans Lipperhey, un fabricant de lunettes hollandais qui a combiné des lentilles convexes et concaves aux deux extrémités d'un tube. Ce n'est qu'avec l'invention du télescope que Galilée a pu explorer les cieux suffisamment loin pour voir le relief de la lune. Galilée n'a pas inventé ces montagnes, il les a découvertes - avec l'aide d'une invention.

Tout comme les inventions peuvent conduire à des découvertes, les découvertes peuvent parfois déboucher sur des inventions. Par exemple, la découverte par Benjamin Franklin de l'électricité dégagée par les éclairs l'a conduit à inventer le paratonnerre, vers 1752. Cette

invention est utilisée encore aujourd'hui et elle a permis d'assurer une meilleure protection des bâtiments en cas d'orages.

Parfois, différentes civilisations anciennes ont inventé de manière indépendante des articles tout à fait semblables. Par exemple, presque toutes les civilisations anciennes ont inventé le miroir. On a découvert des miroirs anciens en verre volcanique poli (obsidienne) en Turquie et en Méso-amérique, tandis que des habitants de l'Égypte, de la Mésopotamie, de la Chine, de la Grèce, de la Rome antique et de la vallée de l'Indus ont fabriqué des miroirs en bronze ou en cuivre poli.

## **2- Comment naissent les inventions ?**

Les inventeurs définissent un besoin ou cernent un problème. Ils songent ensuite à un moyen créatif de résoudre le problème.

- a- Avoir besoin de quelque chose ou vouloir aider quelqu'un.
- b- Associer deux ou plusieurs produits pour en fabriquer un nouveau.
- c- Associer les savoirs traditionnels aux concepts scientifiques nouveaux.
- d- Des améliorations des inventions extérieures.

## **3- Qu'est-ce qu'un brevet ?**

Un brevet est un document officiel délivré à un inventeur par l'administration compétente d'un pays. Ce document donne généralement aux inventeurs le droit d'empêcher quiconque de copier, d'utiliser, de distribuer ou de vendre l'invention sans leur permission. Pendant une durée limitant dans le temps (généralement 20ans).

Les brevets font partie de la propriété intellectuelle, qui est le moyen légal de protéger toutes les créations de l'esprit humain. La propriété intellectuelle se divise en trois : propriété littéraire et artistique (droit d'auteur), propriété industrielle et obtention végétale.

### **-Le droit d'auteur**

Le droit d'auteur est l'ensemble des droits exclusifs dont jouissent les titulaires d'œuvres littéraires, artistiques ou scientifiques originale et leur permettant d'exploiter ou d'autoriser autrui à exploiter son œuvre.

### **-La propriété industrielle**

La propriété industrielle permet la protection des créations techniques susceptible d'application industrielle (essentiellement brevets), des créations telles que les dessins & les modèles industriels et des signes distinctifs utilisés dans le domaine du marketing et du commerce tel que la marque et l'enseigne.

#### **-Les obtentions végétales**

Les obtenteurs de semences et de nouvelle variétés- ont imaginé un système spécifique, bien adapté à une matière "vivante": le certificat d'obtention végétale, ou COV. Son originalité est de combiner la protection de la création variétale et le libre accès de tous à la ressource génétique. C'est-à-dire que, le COV protège la variété créée par l'obteneur : les utilisateurs doivent donc s'acquitter d'une redevance, incluse dans le prix de vente ou réglée séparément. Mais n'importe qui peut utiliser librement et gratuitement cette variété pour en créer une autre. Il s'agit là d'une différence essentielle entre le COV et le brevet. Il donne à son détenteur le droit d'exploiter exclusivement la variété protégée pendant 25 ou 30 ans selon l'espèce.

#### **4- Pourquoi les brevets sont-ils importants ?**

Les inventions sont le fruit du travail et de la persévérance. Peut-être ne suffit-il que d'un instant d'inspiration pour avoir une bonne idée, mais il faut de longues recherches et de nombreuses expériences pour convertir cette idée en invention utile et exploitable.

Les inventeurs méritent d'être récompensés pour le temps qu'ils consacrent à donner corps à leurs idées. Ils doivent aussi avoir l'assurance que s'ils partagent l'invention avec le reste du monde, personne ne la leur volera, ne l'utilisera ni la copiera sans leur permission.

Les brevets permettent de récompenser et de protéger les inventeurs, mais la société en tire aussi profit. En échange de la protection que leur offre le brevet, les inventeurs acceptent de révéler toutes les informations techniques sur leur invention. Ces renseignements sont accessibles à tout un chacun et ils sont suffisamment détaillés pour permettre à quiconque ayant une connaissance générale du domaine dont relève l'invention de pouvoir la reproduire. Dans cette mesure, les brevets contribuent à la diffusion de nouvelles connaissances qui, à leur tour, peuvent aider d'autres personnes à résoudre des problèmes différents ou à progresser encore davantage dans la science et la technologie.

## **5- Quand les brevets ont-ils été inventés ?**

en 1474, le législateur a imaginé la première loi destinée à protéger les droits des inventeurs. Cette loi vénitienne permettait à tout auteur d'une invention exploitable de l'enregistrer auprès d'un Office d'État. Nanti de cet enregistrement, l'inventeur jouirait de certains droits sur l'invention afin que personne ne puisse la copier ni la vendre sans sa permission. Cette protection était d'une durée maximale de 20 ans, période après laquelle l'invention pouvait être copiée ou vendue par n'importe qui. En échange de cette protection, l'inventeur devait l'exploiter l'invention dans l'intérêt de l'État. Après Venise, d'autres États ont commencé à encourager et à protéger leurs inventeurs par des lois analogues et aujourd'hui presque tous les pays disposent de leurs propres lois modernes sur les brevets.

## **6- Les lois modernes du brevet**

Les lois modernes sur les brevets protègent l'inventeur pendant une période de temps déterminée (habituellement 20 ans) au cours de laquelle, en règle générale, il est illégal pour toute autre personne de copier, d'exploiter, de distribuer ou de vendre l'invention sans l'approbation de l'inventeur. En échange de cette protection, les inventeurs font état dans leur demande de brevet des caractéristiques techniques du fonctionnement de leurs inventions, afin qu'elles puissent être utiles à d'autres.

Une fois que les inventeurs bénéficient d'une protection par brevet, ils peuvent gagner de l'argent en étant les seuls à être autorisés à produire, distribuer et vendre leurs inventions. Certains inventeurs sont trop occupés à travailler sur leur idée suivante pour consacrer du temps à s'efforcer de vendre leurs inventions antérieures. Dans ces cas, les inventeurs peuvent préférer concéder sous licence leurs droits sur leurs inventions.

Lorsque des inventeurs donnent leurs inventions brevetées sous licence, ils autorisent une autre personne ou une autre société (titulaire de la licence) à produire, vendre ou distribuer cette invention tant qu'elle paie une redevance. Cette redevance rémunère les inventeurs pour leurs créations et permet aux détenteurs de la licence de "commercialiser" les inventions afin que les consommateurs puissent en tirer avantage.

Quiconque copie, distribue ou vend une invention brevetée sans la permission du breveté, porte atteinte au brevet. Dans ce cas, le titulaire d'un brevet peut poursuivre l'auteur d'atteinte au brevet devant les tribunaux.

Lorsque la protection par brevet arrive à expiration, l'invention entre dans le domaine public et tout un chacun a la possibilité de la commercialiser sans demander la permission de l'inventeur.

### **7- Comment obtenir un brevet ?**

Les inventeurs obtiennent des brevets pour leurs inventions en déposant une demande auprès de leur office national des brevets. Cette demande comporte une description et un schéma détaillés de l'invention et de son mode de fonctionnement.

Les formulaires de demande de brevet et autres procédures de délivrance de brevet peuvent être un peu complexes que de nombreux inventeurs ont recours aux services d'un avocat en brevets pour les aider dans les formalités. Des listes de spécialistes recommandés du droit des brevets peuvent généralement être obtenues auprès des offices nationaux de la propriété industrielle ou des associations d'avocats.

### **8- Comment obtenir un brevet en Algérie ?**

Pour obtenir un brevet en Algérie, il faut déposée une demande de brevets au niveau de l'INAPI, Institut Nationale Algérien de la Propriété Industrielle.

Le dossier de la demande

- 04 exemplaires remplis, signés et datés du formulaire 'Requête en délivrance',
- Un abrégé descriptif : un résumé succinct de l'invention en 250 mots au maximum,
- Une description de l'invention avec au moins une revendication en langue Arabe (en double exemplaires),
- Une traduction en langue française de la description de l'invention avec la ou les revendications (en double exemplaires),
- Le ou les dessins(en double exemplaire), si nécessaire,
- Un document de priorité, lorsqu'une priorité selon la Convention de Paris pour la propriété industrielle est revendiquée, et une copie certifiée conforme de la demande originale dans un délai de 03 mois après le dépôt de la demande au maximum,

- Une cession du droit de priorité, lorsque le déposant revendique une priorité qui n'est pas en son nom,
- Un reçu de paiement des taxes au compte de l'INAPI conformément aux barèmes des taxes parafiscales en vigueur, (le paiement par chèque peut être effectué directement à l'INAPI)
- Un pouvoir original signé et daté en cas de représentation par un mandataire,
- et le cas échéant un document justifiant la priorité,
- D'autres documents peuvent, toutefois, être demandés.

### **9-Conditions de brevetabilité**

Ces conditions sont les suivantes :

- 1) La possibilité d'application industrielle : en d'autres termes, l'invention peut être réalisée ou exploitée dans toute branche d'activité, ou avoir une utilisation pratique; elle ne peut pas n'être qu'une idée ou qu'une théorie.
- 2) La nouveauté : en d'autres termes, l'invention doit avoir une nouvelle caractéristique qui ne fait pas partie intégrante du savoir actuel dans son domaine technique.
- 3) L'activité inventive : en d'autres termes, la nouvelle caractéristique de votre invention n'aurait pas pu être facilement déduite par une personne ayant une connaissance moyenne de ce domaine technique particulier.

### **10-Les inventeurs Algériens**

L'Algérie, ne compte pas moins de 539 inventeurs. Avec 3036 brevets d'invention, l'Algérie n'a rien à envier aux pays dit « développés », telle la Suède, qui compte 3466 brevets, ou encore les Pays-Bas, qui en comptent 3496. Le souci qui se pose c'est que la plupart réside à l'étranger : USA, France ou encore le Canada. Parmi ces inventeurs :

a- Abbas Abdenour, 33ans, (Tizi) a mis au point des biocapteurs ultrasensibles à base d'anticorps artificiels pour établir des diagnostics médicaux à domicile. Sa technologie consiste à faire des tests en utilisant de la sueur, de l'urine ou du sang pour diagnostiquer des pathologies. Il a conçu cette nouvelle méthode de détection qu'il a déjà testée avec succès dans son laboratoire de l'Université de Washington à Saint Louis (Etats-Unis).

b- Abdelkader Ogba, retraité, Algérie. Inventeur du coupe O, un appareil inspiré du disjoncteur et qui permet d'éviter les inondations et le gaspillage après les coupures d'eau. Médaille d'or de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle en 2001.

c- Belgacem Haba, chercheur en électronique. Il est surtout classé parmi les 100 inventeurs les plus productifs aux États-Unis. Une deuxième prouesse pour le scientifique algérien, qui a déjà été sélectionné en 2012 parmi les 100 scientifiques les plus innovants, se classant à la quarantième position. L'inventeur algérien dispose désormais de 894 brevets d'invention à son actif, délivrés et en cours d'obtention. Un nombre qui pourrait très prochainement atteindre 900, selon la même source. Le scientifique Belgacem Haba s'est distingué avec la création de caméras miniatures pour téléphones portables et sa participation dans le développement hardware de la Play Station de Sony.

## Création d'entreprise

### Introduction

La création d'entreprises présente, comme toute œuvre humaine, des risques, des sacrifices, mais aussi des satisfactions. La réussite, elle, présente une démarche volontaire et consciente, qui privilégie l'essentiel et se base sur les fondements solides des entreprises performantes : la qualité des hommes et des relations humaines dans l'entreprise afin d'offrir au client du produit/service de qualité. Toute démarche de la création réussie, doit converger vers ce même but.

### 1- Qu'est-ce qu'une entreprise ?

L'entreprise est une unité économique et juridique qui a pour principale fonction la production de biens et services destinés à être vendus sur un marché. Le point de départ étant une idée qui se traduit par une activité planifiée et mise en œuvre, visant à rapporter des bénéfices.

### 2- Qu'est-ce qu'un entrepreneur ?

Un entrepreneur est une personne qui crée ou gère une affaire et en assume la responsabilité. Cette personne fournit des biens ou des services à des particuliers ou des entreprises contre un paiement.

Tout promoteur doit s'assurer qu'il veut réellement créer une entreprise en commençant par mettre en évidence ses motivations, identifier ses atouts, détecter ses points faibles et défaillances pour la création d'entreprise.

– <http://www.wd.gc.ca/apps/amiant-fr.nsf/> : « Suis-je entrepreneur ? » ;

– [http://www.entrepreneurship.qc.ca/fr/entrepreneur\\_etudiant/Intro\\_Passez\\_Test.asp/](http://www.entrepreneurship.qc.ca/fr/entrepreneur_etudiant/Intro_Passez_Test.asp/)

– « ISCE : Instrument de Sensibilisation sur vos Caractéristiques Entrepreneuriales » de la Fondation de l'Entrepreneurship du Québec.

### 3- Une éthique d'entreprise

Les entreprises doivent obéir aux lois et règles établies par la collectivité et respecter les normes éthiques en vigueur. Les bailleurs de fonds, les organismes de prêt et les clients sont très attentifs au comportement éthique des entreprises. Mais chose plus importante encore, les jeunes entrepreneurs peuvent vouloir se fixer des normes éthiques élevées pour leur propre compte. Parmi les principes à respecter :

- Respect de la personne humaine
- Égalité entre les individus
- Solidarité
- Autorité et principe de subsidiarité
- Recherche du bien commun

### 4- Les étapes de la création d'entreprise

La réussite de la création d'une entreprise exige une démarche rigoureuse et consciente, elle suppose de la part du futur entrepreneur des qualités et des capacités entrepreneuriales pour conduire de manière progressive et efficiente les différentes étapes du processus de création : Chercher une bonne idée de création d'entreprise, vérifier si cette idée constitue réellement une opportunité exploitable, transformer cette opportunité en une entreprise viable qui, dès son démarrage maximise son potentiel de rentabilité et de croissance, tel est le but de tout créateur d'entreprise.



#### **4-1- Idée ou opportunité**

En réalité, aucun promoteur aussi doué soit-il, ne peut espérer réussir s'il ne propose pas un produit ou un service capable de répondre à un besoin insatisfait ou mal satisfait et, s'il ne peut vendre ce produit ou ce service à un prix acceptable pour ses clients, et rentable pour sa future entreprise. Pour minimiser les risques, le futur créateur doit analyser soigneusement le secteur d'activité dans lequel il veut s'engager et évaluer sérieusement l'opportunité, en se posant les questions suivantes : l'idée est-elle une opportunité ? Existe-t-il un marché solvable pour cette idée ? Quels sont les facteurs clés de réussite sur ce marché ?

#### **4-2- Plan d'affaire**

Un plan d'affaires est un dossier écrit de présentation d'un projet de création d'entreprise (appelé aussi Business Plan). Il présente tous les aspects du projet : les créateurs, le produit ou le service, le marché (les clients), les moyens techniques qui seront mis en œuvre, les moyens humains, le coût de ces moyens, les prévisions financières, le cadre juridique retenu, le planning prévu et tout autre aspect utile pour que le lecteur comprenne le projet.

Il doit contenir les points suivants :

- La page de titre (dénomination proposée pour l'entreprise, nom de l'entrepreneur, adresse et autres coordonnées).
- L'objet résumé de l'entreprise.
- Un sommaire.
- La structure de l'entreprise projetée.
- Le produit ou le service que l'on entend vendre.
- Un plan marketing (fondé sur une étude de marché).
- Un plan de financement.
- le retour sur investissement escompté.
- D'autres documents d'appui, tels que lettres de recommandation, documents attestant les études et la formation suivies, certificats attestant l'accomplissement de travaux d'intérêt général, etc.

#### **5- Structure de l'entreprise**

Il faut choisir une structure pour l'entreprise, ce choix peut se faire en fonction de trois critères :

**a-La nature économique** : cela concerne principalement le secteur, la branche d'activité et les opérations accomplies.

**b-La taille** : les entreprises peuvent avoir des tailles différentes une répartition qui peut se faire selon leur chiffre d'affaire et selon l'effectif du personnel employé :

- les très petites entreprises (TPE) qui emploient moins de 5 employés ;
- les petites entreprises (PE) qui emploient un effectif compris entre 5 et 10 salariés ;
- les moyennes entreprises (ME) employant un effectif compris entre 10 et 100 salariés (ce nombre peut aller à 500) ;
- les grandes entreprises qui emploient plus de 500 salariés.

**c-La nature juridique** : vous pouvez choisir de :

Demander votre immatriculation en tant qu'entrepreneur individuel, ou créer une société et attribuer une forme société pour votre entreprise.

Les formes d'entreprises les plus courantes sont :

- L'Entrepreneur Individuel ;
- La Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (SURL) ;
- La Société à Responsabilité Limitée (SARL) ;
- La Société Anonyme (SA).

## **6- L'étude de marché**

L'étude de marché est un travail de collecte et d'analyse d'information qui a pour objectif d'identifier les caractéristiques d'un marché. Les principaux axes d'une étude de marché sont :

- a. L'environnement du produit ou du service
- b. Le marché cible
- c. La concurrence
- d. Les fournisseurs

## **7- Le plan de financement**

Après s'être assuré des possibilités de réalisation de son projet et après avoir cerné, avec le maximum de précision possible, les caractéristiques du produit ou service, l'ensemble des débouchés et espérances en chiffre d'affaire, les besoins en équipements, matières et mains d'œuvre ainsi que les avantages dont il peut bénéficier en tant qu'encouragement de l'Etat à l'investissement, l'entrepreneur a besoin de réaliser une étude financière de son projet afin de s'assurer de la rentabilité de l'entreprise à réaliser et de sa viabilité.

## Cadre légale et morale de référence

### 1-Qu'est-ce qu'un cadre légale ?

C'est l'ensemble des lois et décrets qui entourent un domaine donné.

Une loi, est une règle, édictée et votée par l'autorité qui détient le pouvoir de législation et représente le peuple, que toute personne doit suivre. Quant aux décrets, il s'agit d'un acte exécutoire (décision) pris par le président de la République ou par le Premier ministre dans l'exercice de leurs fonctions respectives.

### 2- Qu'est-ce qu'un cadre éthique de référence ?

Un cadre de référence en matière d'éthique est un ensemble de repères communs, qui permet de guider les actions de toute personne travaillant au sein d'un organisme, et de l'aider, dans l'exercice de leurs fonctions, à prendre les meilleures décisions en toutes circonstances.

### 3- Qu'est-ce qu'un cadre morale de référence ?

Ensemble de règles morales qui visent le perfectionnement de l'homme et indique ce qui est juste. La sanction morale n'est pas suffisante pour empêcher l'infraction et obliger l'auteur à réparer les conséquences de ses actes.

#### -La morale et le droit

[https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/8426/Lemay Jacques 2011 memoire.pdf](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/8426/Lemay_Jacques_2011_memoire.pdf)

### 3- Texte réglementaire de référence

#### 3-1- Etude universitaire

<https://www.univ-blida.dz/index.php/fr/textes-reglementaires>

#### 3-2- Enseignant chercheur

[https://services.mesrs.dz/DEJA/fichiers\\_sommaire\\_des\\_textes/137%20FR.PDF](https://services.mesrs.dz/DEJA/fichiers_sommaire_des_textes/137%20FR.PDF)

<https://www.univ-msila.dz/fr/?p=2580>

#### 3-3- les relations individuelles et collectives de travail entre les travailleurs salariés et les employeurs

<https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/WEBTEXT/9557/64805/F97DZA01.htm>